



Offre d'achat contresignée après le délai de validité

Par Rj67000, le 02/05/2019 à 22:39

Bonsoir,

J'ai eu deux acquéreurs potentiels avec deux offres. J'ai contre signé l'offre de celui qui avait un accord de principe le 29 avril. Son offre à été rédigée le 12 et elle était valable pendant 8 jours donc jusqu'au 20.

A présent le premier acquéreur qui m'avait fait une offre à 15k€ de plus, mais que j'ai refusé car sans accord de principe de la banque, fait tout pour que je fasse affaire avec lui et vient d'obtenir auprès de sa banque le fameux accord de principe signé.

Donc, la question est, puis-je encore me retirer de l'engagement avec le premier étant donné que j'ai accepté une offre qui n'était finalement plus valable?

Merci d'avance et bonne soirée

JR